

Réunion du Comité du SDEHG

-

Mercredi 20 octobre 2021 à 14h00

Hall Comminges

Place des fêtes - 31770 COLOMIERS

ORDRE DU JOUR

1. <i>Compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2021</i>	7
2. <i>Présentation de l'audit sur les finances du SDEHG</i>	7
3. <i>Décision modificative</i>	14
4. <i>Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget</i>	17
5. <i>Modification du tableau des effectifs</i>	18
6. <i>Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)</i>	21
7. <i>Compte-rendu des délégations du Comité</i>	23
8. <i>Questions diverses</i>	25

Le mercredi 20 octobre 2021 à 14h00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), se sont réunis au Hall Comminges à Colomiers, sur convocation qui leur a été adressée le 12 octobre 2021 par M. Thierry SUAUD, Président.

Effectif légal du syndicat : 245	Nombre de membres en exercice : 240
Nombre de membres présents : 131	Nombre de procurations : 35

PRÉSENTS

Délégués présents	Collège électoral	Conseil municipal
M. AGOSTI Dominique	Fronton	GRATENTOUR
M. ALENÇON Alain	Toulouse Nord et Centre	LESPINASSE
M. ALMERO Jean-Jacques	Coteaux de Castanet	GOYRANS
M. ALVADO Régis	Carbonne Rieux Montesquieu	RIEUX-VOLVESTRE
Mme ARMENGAUD Roseline	Toulouse métropole	AUCAMVILLE
M. ASTOR Jean-Louis	Fourquevaux	LABEGE
M. AUJOULAT Michel	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. AURY Jean-Pierre	Toulouse Nord et Centre	SAINT-ALBAN
M. BAQUIER Jacques	Montgiscard-Villefranche	AYGUESVIVES
M. BAR Frédéric	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. BARBREAU Robert	Cadours	LE GRES
M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard	Corronsac	CORRON SAC
M. BASELGA Michel	Toulouse Sud	BALMA
M. BEDIEE Jean Sébastien	Muret	MURET
M. BERGON Christian	la Région Ouest de Toulouse	BLAGNAC
M. BERLUTEAU Xavier	Muret	SEYSSES
M. BEZIAT Denis	Auterive	VENERQUE
M. BLOYET Anthony	Azas-Bessières-St Jean Lherm	BESSIERES
M. BOUBE Patrick	Aurignac	BOUSSAN
M. BOUDON Gérard	Coteaux de Castanet	CLERMONT-LE-FORT
M. BOUÉ Pierre-Louis	Muret	LABASTIDETTE
M. BRACHET Philippe	Fronton	SAINT-SAUVEUR
M. BRANA Jean-Pierre	Aspet et St Gaudens	CABANAC-CAZAUX
M. BRESSAND Philippe	Toulouse Nord et Centre	FENOUILLET
M. CAMART Joël	Toulouse Nord et Centre	ROUFFIAC-TOLOSAN
M. CARBONELL Michel	Muret	SAINT-HILAIRE
M. CASSAGNE Robert	Bragayrac	EMPEAUX
M. CASTERA Didier	Toulouse métropole	SEILH
M. CASTEX Frédéric	Peguilhan	PEGUILHAN
M. CAZARRE Max	Carbonne Rieux Montesquieu	NOE
M. CAZELLES Jean-Pierre	Caraman	LA SALVETAT-LAURAGAIS
M. CHARTIER Patrick	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE
M. COLLA Serge	Barbazan et St Béat	GOURDAN-POLIGNAN
M. COMELERANT Guy	Carbonne Rieux Montesquieu	SALLES-SUR-GARONNE
M. COSTES Philippe	Toulouse métropole	BRUGUIERES
Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer	Rieumes	RIEUMES
M. DEBEAURAIN Guillaume	Coteaux de Castanet	AUZEVILLE-TOLOSANE
M. DELHON Jacques	Lanta	VALLESVILLES
M. DEODATO Jean-Paul	Corronsac	POMPERTUZAT
M. DESBONNET Guy	Fourquevaux	ESCALQUENS
M. DUCASSE Bernard	Aspet et St Gaudens	VALENTINE
M. DUHAMEL Thierry	Toulouse métropole	FENOUILLET
Mme EMBRY Marie	Montégut Lauragais	FALGA
M. ESPIC Bruno	Toulouse métropole	SAINT-JEAN

Délégués présents	Collège électoral	Conseil municipal
M. ESPIE Jean-Claude	Grenade	BRETX
M. FABRE Christian	Montégut Lauragais	SAINT-FELIX-LAURAGAIS
M. FABRIS Marcel	Gratens	PEYSSIES
Mme FERRERI Arlette	Lagraulet St Nicolas	PUYSSEGUR
Mme FEVRIER Anne-Marie	Aspet et St Gaudens	SOUEICH
M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	Toulouse Sud	FLOURENS
M. FOURMENT Jean-Luc	Couret et Ganties	GANTIES
Mme FRITIERE Martine	Toulouse métropole	MONDONVILLE
M. FUSEAU Philippe	Toulouse métropole	SAINT-JEAN
M. GALINON Jérôme	Toulouse Sud	MONS
Mme GALY Brigitte	Toulouse Nord et Centre	BAZUS
M. GASC Jean-Pierre	Toulouse métropole	QUINT-FONSEGRIVES
M. GASQUET Etienne	Muret	SAINT-CLAR-DE-RIVIERE
M. GAUTHIER Jean	la Région Ouest de Toulouse	FONSORBES
Mme GENNARO SAINT Christine	Toulouse métropole	L'UNION
Mme GIBERT Janine	Fronton	GARGAS
M. GILLES André	Coteaux de Castanet	AUREVILLE
M. GILLON Christophe	Montbrun Lauragais	ESPANES
Mme GINER Corinne	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE
M. GIRAUDO Sébastien	Aspet et St Gaudens	SAINT-GAUDENS
M. GLINKOWSKI Julien	Carbonne Rieux Montesquieu	CARBONNE
M. GRIMAUD Robert	Toulouse Nord et Centre	FONBEAUZARD
M. GUILLERMIN Thierry	Muret	EAUNES
M. HERBAUT Patrick	Toulouse Sud	MONTRABE
Mme HILLAT Brigitte	Toulouse métropole	PIBRAC
Mme HUMEAU Dominique	Toulouse Nord et Centre	CASTELMAUROU
M. JEANBON Patrick	la Région Ouest de Toulouse	CUGNAUX
Mme KLOPP-TOSSER Gwenola	Coteaux de Castanet	CASTANET-TOLOSAN
M. KONDRYSZYN Serge	la Hyse	MONTGEARD
M. LAFFONT Didier	Cadours	CADOURS
M. LASSERRE Serge	Toulouse métropole	FONBEAUZARD
M. LASSERRE Marc	la Vallée de la Pique	CIER-DE-LUCHON
M. LASSERRE Alain	Salies et Saint Martory	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY
Mme LATCHÉ Catherine	Montgaillard Lauragais	MAUREMONT
M. LAVIGNE Gérard	Lanta	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE
M. LECOURT Bruno	Tarn et Agout	PAULHAC
M. LENEVANEN Cédric	Toulouse métropole	MONDONVILLE
M. LIONNET Marc	Fourquevaux	BELBERAUD
M. LORRAIN Jean-Luc	la Mouillonne	GRAZAC
M. LOT Thierry	Larboust Oueil	TREBONS-DE-LUCHON
M. MALET Jean-Pierre	Toulouse métropole	CASTELGINEST
M. MANERO Félix	Toulouse métropole	AUCAMVILLE
M. MARCHAND René	Auterive	VERNET
M. MARTY Francis	Lux	MOURVILLES-HAUTES
M. MAZARDO Jean-Michel	Toulouse métropole	BLAGNAC
Mme MEIFFREN Isabelle	la Région Ouest de Toulouse	TOURNEFEUILLE
M. MENGAUD Marc	Lanta	LANTA
Mme MERLE-JOSÉ Christine	Toulouse Nord et Centre	AUCAMVILLE
M. MILHAU Claude	Toulouse Nord et Centre	SAINT-LOUP-CAMMAS
M. MORO Sébastien	Muret	LHERM
Mme MOURGUE Josiane	Toulouse métropole	COLOMIERS
Mme OUSMANE Gnadang	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. PALLEJA Patrick	Auterive	CALMONT
M. PAQUELET Pascal	Toulouse Nord et Centre	LAUNAGUET

Délégués présents	Collège électoral	Conseil municipal
M. PARRO Fabrice	Muret	VILLENEUVE-TOLOSANE
M. PASSERIEU Bernard	Toulouse Sud	RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. PEYRAS Henri	Toulouse Nord et Centre	GAGNAC-SUR-GARONNE
M. PILON Alain	Grenade	AUSSONNE
M. PORTES Thierry	Toulouse Sud	LAVALETTE
M. PUYDEBOIS Yves	Montgiscard-Villefranche	MONTGISCARD
M. RASPEAU Raoul	Salies et Saint Martory	SAINT-MARTORY
M. RICHARD Jean Louis	Villemur	MIREPOIX-SUR-TARN
M. RIQUET Alain	Fronton	VACQUIERS
M. ROBERT Didier	Toulouse métropole	BRUGUIERES
M. RODRIGUES Patrice	la Région Ouest de Toulouse	BEAUZELLE
M. ROUJEAN Edgard	Tarn et Agout	BUZET-SUR-TARN
Mme ROURE Marie-Hélène	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. ROUSSEL Jean	Montgiscard-Villefranche	BAZIEGE
Mme RUSSO Ida	Toulouse métropole	DREMIL-LAFAGE
M. SALAT Eric	Carbonne Rieux Montesquieu	MAUZAC
M. SALVATICO Jean-Paul	Barbazan et St Béat	MARTRES-DE-RIVIERE
M. SANS Pierre	Fourquevaux	AUZIELLE
M. SARRALIE Claude	la Région Ouest de Toulouse	COLOMIERS
M. SARRAU Bertrand	Fronton	LABASTIDE-SAINT-SERNIN
M. SAURA Olivier	Fronton	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
M. SAVIGNY Thierry	Toulouse Nord et Centre	MONTBERON
M. SOLOMIAC Christophe	la Région Ouest de Toulouse	SAINT-LYS
M. SOMBRIS Yves	Toulouse Sud	DREMIL-LAFAGE
Mme SOUSSI Nadia	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. SUAUD Thierry	Muret	PORTET-SUR-GARONNE
M. TARRAUBE Gilbert	Cazères	MARTRES-TOLOSANE
M. TONELLI Marc	Aspet et St Gaudens	LABARTHE-INARD
M. TRAUTMANN Pierre	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. VERGNES Claude	Toulouse Nord et Centre	PECHBONNIEU
M. VIDAL Alain	Muret	FROUZINS
M. WASTJER Michel	Fronton	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
M. ZARAGOZA Antoine	la Hyse	NAILLOUX

ABSENTS EXCUSÉS / PROCURATIONS

Délégués absents excusés	Collège électoral	Conseil municipal	Procurations*
Mme ADOUE-BIELSA Caroline	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. AKA Alain	Fousseret	SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	
M. ALCAIDE Manuel	Salies et Saint Martory	MAZERES-SUR-SALAT	à RASPEAU Raoul
Mme ALLAL Fella	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. ALVES Christophe	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme AMPOULANGE Françoise	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme ARRIBAGÉ Laurence	Toulouse métropole	TOULOUSE	à BAR Frédéric
M. ARSAC Olivier	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. AUGÉ Dimitri	Saint Ignan	LARCAN	
M. BAUDOIN Patrick	Toulouse métropole	SAINT-JEAN	à BARBREAU Robert
M. BERRI Djamel	Fourquevaux	FOURQUEVAUX	
M. BICO Carlos	Toulouse métropole	BRUGUIERES	à COSTES Philippe
M. BODOT Bernard	Grenade	LARRA	
M. BONNET Bernard	la Région Ouest de Toulouse	CORNEBARRIEU	à BEZIAT Denis
M. BORHOVEN Davy	Toulouse Sud	BEAUPUY	
M. BOTTAREL Didier	Girou	SAINT-MARCEL-PAULEL	
M. BOUCHE Jean-Paul	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme BOULAY Dominique	Grenade	GRENADE	
M. BOUREAU Pascal	Toulouse métropole	BLAGNAC	
Mme BOUZAIDA Maroua	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. BOYER Maxime	Toulouse métropole	TOULOUSE	à ROURE Marie-Hélène
M. BRIAND Sacha	Toulouse métropole	TOULOUSE	à TRAUTMANN Pierre
M. BRIANTAIS Paul	la Région Ouest de Toulouse	FONSORBES	à GAUTHIER Jean
M. BRONDINO Georges	Toulouse Sud	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	à PASSERIEU Bernard
M. CALMETTES Francis	Faget	LE FAGET	
M. CANCEL Jean-Philippe	Toulouse métropole	L'UNION	
M. CAPARROS Pierre	Villeneuve de Rivière	CLARAC	
M. CHOLLET François	Toulouse métropole	TOULOUSE	à OUSMANE Gnadang
M. COGNARD Gaëtan	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. CORBARIEU Thierry	la Mouillonne	LAGRACE-DIEU	à LORRAIN Jean-Luc
M. DA SILVA Manuel	Muret	LE FAUGA	
M. DARDELET Jean-Claude	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. DAVEZAC Gilles	Castera	MENVILLE	à FUSEAU Philippe
M. DE PINS-LOZE Etienne	Azas-Bessières-St Jean Lherm	AZAS	
M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. DEJEAN Serge	Muret	LAGARDELLE-SUR-LEZE	
Mme DELMOND Ghislaine	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. DELPECH Gérard	la Région Ouest de Toulouse	PLAISANCE-DU-TOUCH	
M. DESSEAUX Jean-Pierre	Toulouse métropole	CASTELGINEST	
M. DUCOMTE Alain	Muret	PINSAGUEL	
Mme DUFFORT PIQUES Régine	Aurignac	MONTEGUT-BOURJAC	
Mme DUFRAISSE Cécile	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. DUMOULIN Jean-Marc	Villemur	VILLEMUR-SUR-TARN	à RICHARD Jean-Louis
M. DUNAL Jonhny	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. DUPEYRON Michel	la Vallée du Thou	ARGUENOS	
M. DURAND Cédric	Montégut Lauragais	MONTEGUT-LAURAGAIS	
M. DURAND Christophe	Muret	LAMASQUERE	
M. ESNAULT Emilion	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. ESPIAU Benoît	Toulouse métropole	L'UNION	
M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. FRECHOU Jean-Claude	l'Isle en Dodon	BOISSEDE	

Délégués absents excusés	Collège électoral	Conseil municipal	Procurations*
M. GAILLARD David	la Région Ouest de Toulouse	LEVIGNAC	
M. GALAUP Didier	Toulouse métropole	LAUNAGUET	à PAQUELET Pascal
M. GARCIA Damien	Fronton	VILLARIES	
M. GASPARD Joseph	Coteaux de la Save	MONDILHAN	
M. GRASS Francis	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme GRUEL Marie-Louise	Toulouse métropole	L'UNION	à GENNARO SAINT Christine
M. HAJIJE Samir	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme ICARD Evelyne	Latrape	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	à ALVADO Régis
Mme JACQUET-VOLLEAU Valérie	Toulouse métropole	TOULOUSE	à SOUSSI Nadia
M. JOUBÉ Raymond	Cazères	BELBEZE-EN-COMMINGES	
Mme KATZENMAYER Laurence	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. LAGORCE Patrice	Grenade	DAUX	
M. LAHIANI Djillali	Toulouse métropole	TOULOUSE	
Mme LAIGNEAU Annette	Toulouse métropole	TOULOUSE	à GASC Jean-Pierre
M. LARGE Alain	Rieumes	BERAT	
M. LATTES Jean-Michel	Toulouse métropole	TOULOUSE	à AUJOULAT Michel
Mme LEFEVRE Marine	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. LEFRANC Gérard	Nord Montréjeau	CAZARIL-TAMBOURES	
M. LEGRIS Jérôme	Save et Rieutord	CARDEILHAC	
Mme LEJEUNE Christine	Toulouse Sud	BEAUPUY	
M. LEMAGNER Frédéric	Toulouse métropole	BALMA	à BASELGA Michel
M. LOMBARDO Bruno	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	à CHARTIER Patrick
M. LOURME Etienne	Fourquevaux	SAINT-ORENS-DE- GAMEVILLE	à SARRALIE Claude
Mme LYORET Sandrine	Toulouse métropole	CUGNAUX	
M. MARC David	la Région Ouest de Toulouse	FONTENILLES	
Mme MARTY Souhayla	Toulouse métropole	TOULOUSE	à MALET Jean-Pierre
Mme MICHAUD Elisabeth	Toulouse métropole	BRUGUIERES	à ROBERT Didier
Mme MIQUEL-BELAUD Nicole	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. MISIAK Nicolas	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. NAVARRO Yvan	Toulouse Nord et Centre	L'UNION	à SUAUD Thierry
Mme NISON Claire	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. NOMDEDEU Raymond	Sepx	SAINT-MEDARD	
Mme OCHOA Nina	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. PABAN Michel	Fronton	FRONTON	
M. PARRE Frédéric	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	
M. PAVAN René	Auterive	GREPIAC	
M. PAYAN Miguel	la Région Ouest de Toulouse	PIBRAC	à HILLAT Brigitte
Mme PEIRO Marielle	Monestrol	LAGARDE	
M. PERRIN Philippe	Toulouse métropole	TOULOUSE	à COURTOIS-PERISSE Jennifer
Mme PHARAMOND Julie	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. PLICQUE Patrick	Girou	VERFEIL	
M. PONS Quentin	la Région Ouest de Toulouse	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	
Mme RACAUD-ESPINOSA Christine	Toulouse métropole	BRAX	
M. RIBEYRON Franck	Toulouse métropole	COLOMIERS	à BEDIEE Jean-Sébastien
M. RIQUET Clément	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. RIVAL Patrice	Barbazan et St Béat	SAINT-PE-D'ARDET	à GIBERT Janine
M. ROUGE-GANEFF Gimer	Fronton	VILLENEUVE-LES-BOULOC	
M. SABATHÉ Daniel	Gensac de Boulogne	GENSAC-DE-BOULOGNE	
M. SCHWENZFEIER Christian	Grenade	SEILH	
M. SENTOUS Thierry	Toulouse métropole	TOULOUSE	
M. SERRÉ François	Coteaux de Castanet	VIEILLE-TOULOUSE	

Délégués absents excusés	Collège électoral	Conseil municipal	Procurations*
M. SOULIÉ Laurent	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	
M. STURMEL Philippe	Toulouse métropole	AIGREFEUILLE	
M. SUSIGAN Alain	Toulouse métropole	SAINT-ALBAN	à AURY Jean-Pierre
M. THIBAUD Gérard	Toulouse Sud	PIN-BALMA	
Mme VALCKE Sophie	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	à GINER Corinne
M. VINCENT Pierre	Grenade	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	à ESPIE Jean-Claude
M. VINCINI Sébastien	Auterive	CINTEGABELLE	à CAZARRE Max

* Procurations données en cours de séance :

- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola à M. BOUDON Gérard
- M. CAMART Joël à Mme GALY Brigitte

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Patrick PALLEJA est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

1. Compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2021

Le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 31 mars 2021 a été adressé par courrier électronique aux membres du Comité le 15 avril 2021. Ce document retrace le relevé des délibérations prises par le Comité syndical. Aucune observation n'est portée sur ce document.

Les comptes-rendus et les actes administratifs du SDEHG sont disponibles dans la rubrique « *Actes administratifs* » du site internet www.sdehg.fr.

2. Présentation de l'audit sur les finances du SDEHG

L'enjeu d'aujourd'hui est de maîtriser les dépenses du Syndicat face à un volume de demande de travaux conséquent de la part des communes.

Un groupe de travail « Finances », piloté par M. Philippe FUSEAU associant Mme Janine GIBERT, Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, M. Max CAZARRÉ, Vice-Présidents du SDEHG, a été constitué pour travailler sur des scénarios budgétaires et préparer l'avenir du Syndicat.

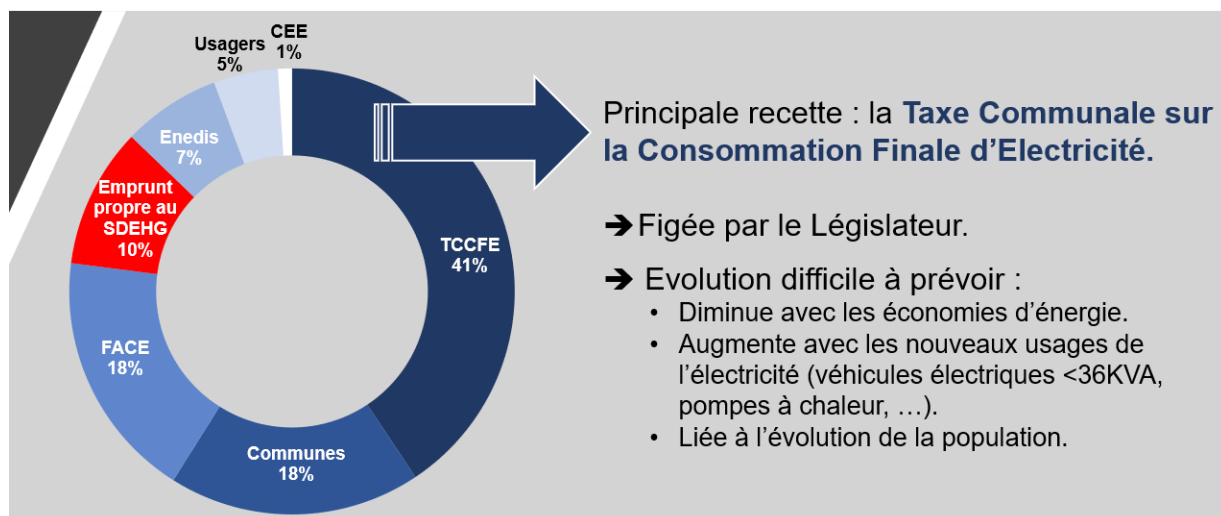
I / Présentation des résultats de l'audit financier

Un audit sur la gestion financière du SDEHG a été réalisé par un cabinet d'experts en stratégie financière publique (Cabinet Ressources Consultants Finances). La synthèse des résultats de cet audit, figurant en annexe, est présentée en séance.

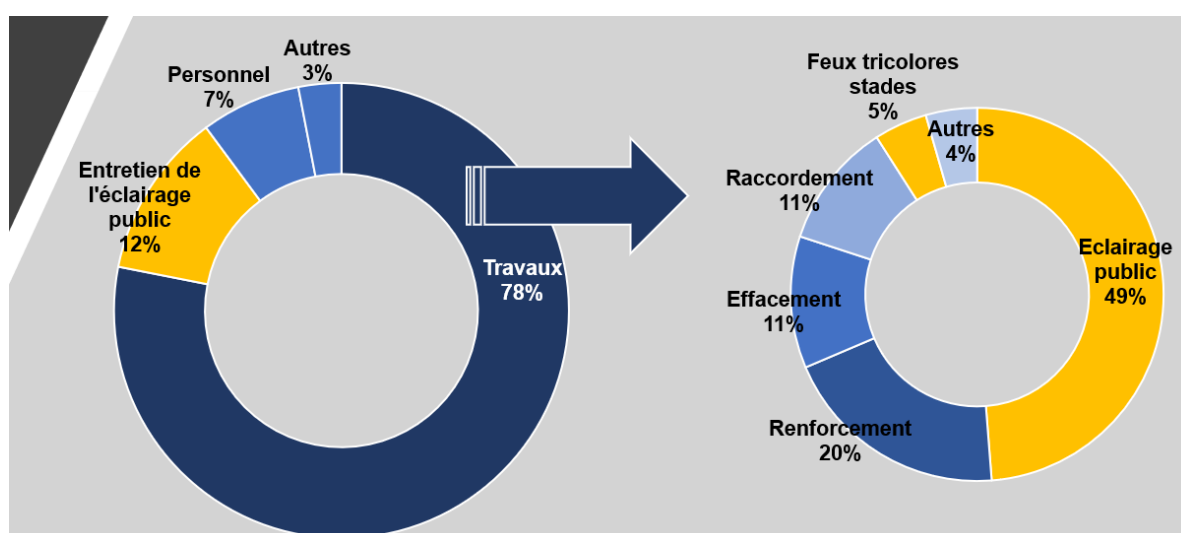
Les résultats de l'audit mettent en évidence une structure financière saine du Syndicat qui dispose de recettes constantes. Toutefois, l'excédent de fonctionnement qui était reporté d'année en année a été consommé sur les précédents exercices pour réaliser un volume important de travaux pour les communes. La forte augmentation des dépenses d'investissement depuis 2018, face à une stagnation des recettes, a conduit le Syndicat à souscrire, pour la première fois en 2020, un emprunt pour son compte propre. Il est désormais nécessaire de mettre en place une véritable prospective financière permettant de trouver un juste équilibre entre les ressources et les dépenses pour les années à venir.

II / Présentation par M. Philippe FUSEAU, Vice-Président du SDEHG, du travail et des propositions du groupe « finances »

Les recettes du SDEHG



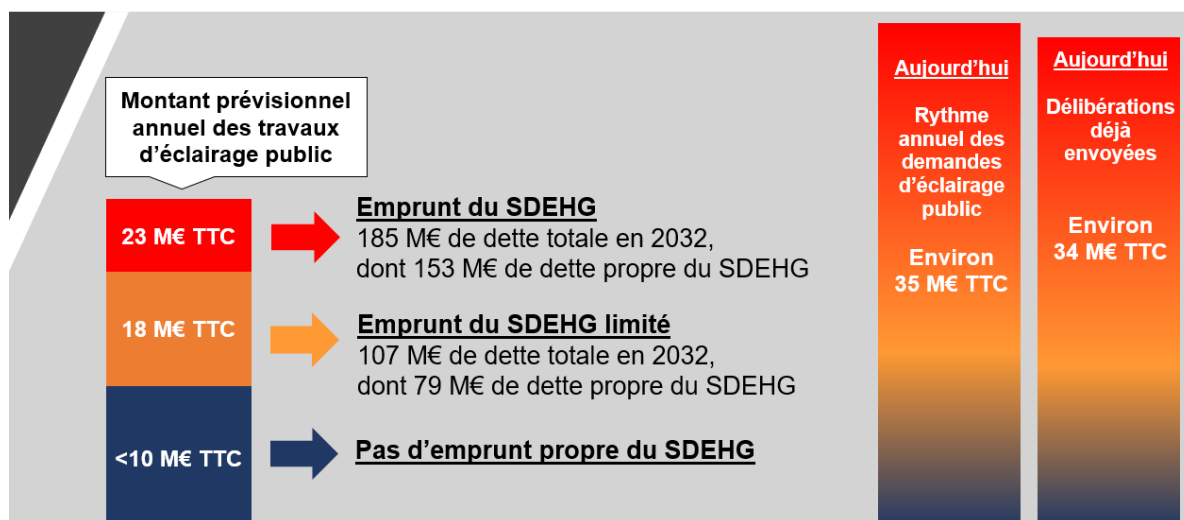
Les dépenses du SDEHG



Les dépenses liées à l'éclairage public depuis 2014

Investissements payés en M€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Eclairage public et illuminations</i>	14,9	14	16,8	20,8	21,9	28,8	25,9	23,9
<i>Eclairage connexe</i>	1	1,4	1,3	1,6	2,8	4,3	2,1	2,2
Evolution par rapport à 2014	-	-3%	+14%	+41%	+55%	+108%	+76%	+64%
Entretien de l'éclairage en M€ TTC	4,7	4,9	5,2	4,9	5,2	5,6	5,8	5,9
Evolution par rapport à 2014	-	+4%	+11%	+4%	+11%	+19%	+23%	+26%
Besoin de financement en M€	1,4	3	4,3	11,5	8,2	16,1	10,7	12,2

Les trajectoires financières suivant les investissements en éclairage public



Les solutions proposées par le groupe de travail « finances »

- Comme cela se pratique dans les autres syndicats d'énergie de la région, les communes pourraient participer aux dépenses liées à l'entretien de l'éclairage public.
- Dans le cadre du service d'éclairage provisoire, une contribution forfaitaire de 400 € par point lumineux posé pourrait être demandée aux communes.
- Au regard des économies réalisées par les communes lors des travaux de rénovation de l'éclairage public, le taux de participation du SDEHG pour la réalisation des opérations d'éclairage pourrait être porté à 50%.
- Le plafond de participation du SDEHG pour les opérations d'effacement de réseau pourrait être fixé à 100 000 € par opération au lieu de 200 000 € actuellement.
- Maintien des engagements du SDEHG sur le stock de délibérations déjà envoyées.

→ **Limiter l'emprunt propre du SDEHG**
18 M€ TTC/an de travaux d'éclairage avec optimisation des coûts

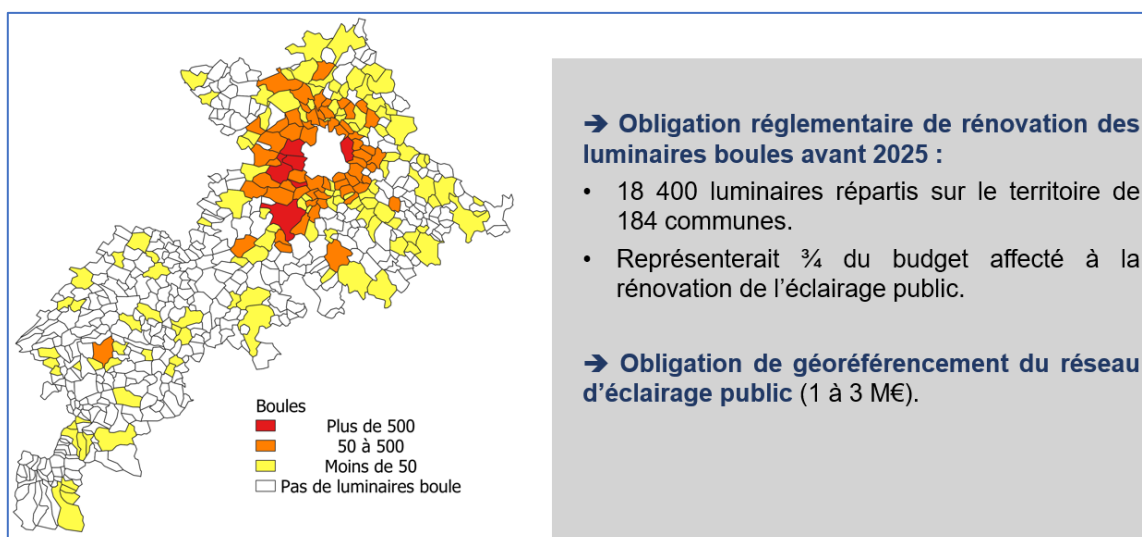
L'avenir du SDEHG

En parallèle de l'audit financier et du groupe de travail finances, des réflexions ont été engagées pour préserver les **valeurs fondatrices de notre Syndicat** que sont la **solidarité**, la **mutualisation**, la **redistribution** afin d'arriver à un aménagement équilibré de notre territoire. Nous voulons garantir le meilleur service que chaque commune ne pourrait pas assurer isolément :

- Des travaux et l'entretien du réseau d'éclairage public assurés par des équipes qualifiées, réactives, au service de l'intérêt général.
- La garantie d'une visibilité pluriannuelle pour les élus de chaque commune.
- Un engagement résolu dans la transition énergétique.

Grâce aux choix que nous ferons nous construisons le Syndicat de demain
→ un acteur clef du service public de l'énergie sur le département.
→ un partenaire du quotidien des communes.

Quelques alertes sur l'éclairage public : Les obligations réglementaires



Quelques alertes sur l'éclairage public : Un modèle économique non viable

Exemples de projets d'éclairage public sur les 12 derniers mois

Population de la commune concernée	Coût travaux (€ HT)	Economie (€/an)	Part communale (€/an)	Taux contribution totale SDEHG
> 20 000 habitants	158 000	16 800	3 800	167%
< 100 habitants	14 600	1 300	287	149%
5 000 à 10 000 habitants	54 400	4 470	1 070	143%
500 à 1000 habitants	8 610	648	228	136%

→ 255 des 350 opérations de rénovation d'éclairage public de ces 12 derniers mois présentent une économie supérieure au montant de la participation communale.

Les actions déjà engagées

- Réalisation d'un audit par un cabinet extérieur spécialisé en finances publiques.
- Création d'un groupe de travail sur les finances.
- Amélioration des services avec l'identification plus précise des points lumineux Hors Service.
- Recherche de réductions de coût.
- **Décision du Bureau du 20 mai 2021 dans le cadre de l'élaboration des programmes d'éclairage :**
 - Limiter les travaux de rénovation aux installations de plus de 20 ans,
 - Rénover le réseau sur la base de tranches cohérentes avec le nombre de points lumineux de la commune (une quarantaine de points lumineux + 5% du parc de la commune).
 - Donner une priorité particulière au remplacement des luminaires de type boule en portant le nombre de points lumineux traités dans une tranche de travaux de 5 à 20%.
- **Décision du dernier Bureau du 30 septembre 2021 :**
 - Ne plus adresser de projet de délibération dans l'attente des décisions du Comité Syndical. Engager toutefois les études afin de ne pas retarder les travaux correspondants.
- **Réduction du coût de l'entretien en préparant dès aujourd'hui le futur marché 2023 d'entretien de l'éclairage public.**
- **Engagement de projet de réduction du coût des travaux :**
 - Présenter à la CAO un bilan sur les marchés de travaux et des propositions d'évolution de leurs conditions.
 - Limiter les travaux au strict nécessaire, notamment en matière de rénovation des câbles de réseau.
 - Augmenter la durée de vie des ouvrages.
 - Rationaliser les types d'appareils d'éclairage utilisés et prévoir l'achat direct de certains d'entre eux.
- **Concevoir un nouveau modèle d'éclairage public pour concilier économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.**
 - Un modèle basé sur 2 étapes distinctes :
 - Rénovation simplifiée afin de capitaliser des économies pour réaliser par la suite des opérations de rénovation avancées (coupure de l'éclairage existant, simple changement d'appareil d'éclairage, ...).
 - Rénovation avancée avec possibilité d'abaissement de puissance en extrémités de nuit suivi d'un abaissement ou d'une coupure en cœur de nuit.
 - Succès qui dépend grandement de l'adhésion des habitants.
 - Réflexion engagée avec la FNCCR, la région Occitanie, l'entente des Syndicats d'Occitanie et Sébastien Vauclair.

Un syndicat résolument engagé dans la transition énergétique

- Poursuivre les deux volets du programme ACTEE : SEQUOIA pour les bâtiments communaux et MERISIER pour les écoles (audit, logiciel de suivi des consommations, recrutement d'un économe de flux pour accompagner les travaux, gestion des CEE, ...).
- Poursuivre les échanges d'expériences avec l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie et la FNCCR.
- Améliorer le conseil sur les installations communales de production d'électricité à base d'énergie renouvelable.
- Mettre en œuvre la dotation obtenue dans le cadre du plan de relance du FACE pour la pose de 15 nouvelles IRVE de type accéléré et 2 IRVE de type rapide.
- Etablir le schéma directeur des IRVE.
- Rechercher de nouveaux partenariats avec les acteurs reconnus de la transition énergétique : le Conseil Départemental 31, la Région Occitanie, l'ADEME, la Banque des territoires et l'AREC.
- Créer des structures ad hoc (SEM, SPL, SAS, ...) afin de nous engager dans la production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies renouvelables.
- Nous rapprocher des organismes d'initiative citoyenne pour la valorisation des énergies renouvelables.
- Rechercher des fonds nationaux ou européens afin de trouver un équilibre économique pour les futurs projets.
- Veille technologique sur la recherche et le développement des produits innovants avec un groupe de travail spécifique innovation.

La Commission consultative de l'énergie

- Présidée par le Président du SDEHG.
- Son rôle : coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.
- Instance paritaire composée de 52 représentants du Comité du SDEHG et 52 représentants des 19 EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du Syndicat, chaque EPCI disposant d'au moins un représentant.
- Seront aussi conviés les partenaires du SDEHG tels que l'ADEME, la Région, le Département et les PETR.

→ Cette commission, lieu stratégique de partage d'informations et d'échange d'expériences, se réunira pour la première fois dès le début de l'année 2022, après avoir terminé les réunions 2021 des commissions territoriales.

IV / Sujets abordés en séance lors des échanges avec les délégués présents

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

La TCFE, principale recette du SDEHG, est assise sur les quantités d'électricité consommées par les clients dont la puissance du compteur est inférieure à 250 kVA et non sur le prix de l'énergie facturé.

Les simulations d'évolution de la TCFE perçue par le SDEHG telles que prévues dans l'audit (+ 10 % entre 2021 et 2032) prennent en compte plusieurs facteurs dont l'évolution estimée de la consommation d'électricité ainsi que les économies d'énergie pouvant être réalisées.

La TCFE a récemment fait l'objet d'une réforme. Celle-ci va progressivement être nationalisée pour être intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité reversée, pour la partie locale, par l'Etat aux collectivités locales, créant ainsi des incertitudes quant aux modalités de sa perception.

Pour aller plus loin sur la réforme de la TCFE : [article de La Gazette des Communes du 25/10/2021](#)

Concernant la part de taxe d'électricité perçue par le Département, celle-ci n'est pas une recette affectée. Le Département peut l'utiliser pour financer tous types de dépenses. Toutefois, il convient de rappeler que le Conseil Départemental porte, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse en matière de développement durable et de transition énergétique et que les financements dédiés à cette politique sont bien supérieurs au produit de la taxe. Une convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le SDEHG est en préparation pour agir plus fortement et conjointement en faveur de la transition énergétique des territoires.

Le programme de rénovation de l'éclairage public

Malgré le volume conséquent de travaux d'éclairage public réalisé ces dernières années, dont 80% portent sur la rénovation, il reste encore beaucoup de travail sur le département pour remplacer les installations vétustes. Le taux moyen d'équipement en LED est de 27% sur le département, les 73% restants seront donc à rénover. De plus, les demandes de rénovation sont encore aujourd'hui toujours aussi nombreuses et le stock de délibérations déjà envoyées qui vont générer des travaux à venir représente 34 M€.

Le taux de participation de 80% du SDEHG aux rénovations de l'éclairage public entraîne souvent un surfinancement des opérations du fait des économies générées dont bénéficie la commune (255 des 350 opérations de rénovation d'éclairage public de ces 12 derniers mois présentent une économie supérieure au montant de la participation communale).

C'est pourquoi, le Comité Syndical devra définir, dans le cadre d'un travail collectif, les modalités d'intervention du SDEHG pour les années à venir. Ces modalités d'intervention devront garantir une répartition solidaire des participations du SDEHG en fonction de multiples clés telles que le taux de LED, la taille de la commune, la nature des travaux, etc.

La « capacité à faire » du SDEHG face aux demandes de travaux des communes

Indépendamment des mesures financières que le Comité Syndical devra prendre pour assurer l'avenir du SDEHG, le Syndicat dispose de la « capacité à faire » et garantit la réalisation des travaux demandés par les communes (avec ou sans participation financière de sa part).

La réduction du nombre de points lumineux comme piste d'économie

La réduction du nombre de points lumineux pourrait être une piste d'économie, toutefois, le parc d'éclairage public géré par le SDEHG, représentant 250 000 points lumineux, progresse environ de 2 à 3% chaque année. Par ailleurs, la suppression de points lumineux dépend de la politique d'éclairage relevant du pouvoir de police du maire et de contraintes techniques réglementaires. Le débat sur l'extinction de l'éclairage public au cœur de nuit pourrait peut-être entraîner la réduction du nombre de points lumineux.

La valorisation du réseau d'éclairage public pour récolter des recettes

La mise à disposition des supports d'éclairage public peut représenter une source de recettes. Un partenariat pour déployer la télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public a d'ailleurs déjà été mis en place en 2020 sur le territoire de la métropole. Cette piste relative à la valorisation du réseau est prise en compte et pourrait s'appliquer aux antennes 5G.

La recherche d'optimisation des coûts lors des études et des travaux

Les marchés de travaux du SDEHG en cours d'exercice prévoient la réalisation des études et des travaux par la même entreprise. Les différentes étapes constitutives d'un projet sont suivies par les services techniques du SDEHG et font l'objet de plusieurs contrôles tout au long de la procédure. Le SDEHG a lancé une recherche d'optimisation des coûts des travaux qui sera intégrée dans les prochains marchés de travaux en cours de préparation. Par ailleurs, la Commission d'Appel d'Offres se saisira pleinement des dossiers de marchés et pourra apporter ses propositions d'amélioration.

V / Délibération du Comité Syndical sur les propositions du groupe « finances »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est favorable, à l'unanimité des suffrages exprimés, à la prise en compte des différentes propositions financières telles que présentées en séance en vue de la préparation du débat d'orientations budgétaires 2022.

Résultat du vote :

Pour	157
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

3. Décision modificative

La décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Autorisations de Programme - Crédits de Paiement

Il est proposé d'ajuster les autorisations des programmes 2019, 2020 et 2021 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement comme indiqué ci-dessous :

- Les opérations 2019 seront soldées cette année.
- Les crédits de paiement 2021 des opérations 2019, 2020 et 2021 sont ajustés en fonction de l'avancement réel des travaux.

Programme 2019

N°	Opérations 2019 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2019 réalisés (€HT)	CP 2020 réalisés (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 100 000 €	3 436 932,36 €	1 842 286,76 €	820 780,88 €
2	Renforcements de réseaux	7 600 000 €	3 561 744,48 €	3 146 675,46 €	891 580,06 €
3	Raccordements	3 805 000 €	2 108 946,73 €	1 592 402,10 €	103 651,17 €
4	Travaux communaux	675 000 €	461 859,73 €	166 338,25 €	46 802,02 €
N°	Opérations 2019 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2019 réalisés (€TTC)	CP 2020 réalisés (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	31 300 000 €	14 344 793,18 €	14 829 744,80 €	2 125 462,02 €
6	Eclairage connexe	3 600 000 €	2 476 505,48 €	918 385,43 €	205 109,09 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 410 000 €	1 571 558,08 €	583 756,83 €	254 685,09 €
TOTAL € TTC et HT		55 490 000,00 €	27 962 340,04 €	23 079 589,63 €	4 448 070,33 €

Programme 2020

N°	Opérations 2020 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2020 réalisés (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)	CP 2022 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 900 000,00 €	1 379 295,37 €	2 177 754,63 €	342 950,00 €
2	Renforcements de réseaux	6 600 000,00 €	2 682 181,76 €	3 347 818,24 €	570 000,00 €
3	Raccordements	4 000 000,00 €	1 996 737,90 €	1 793 262,10 €	210 000,00 €
4	Travaux communaux	550 000,00 €	201 410,18 €	185 239,82 €	163 350,00 €
N°	Opérations 2020 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2020 réalisés (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)	CP 2022 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	21 200 000,00 €	9 510 608,62 €	11 320 000,00 €	369 391,38 €
6	Eclairage connexe	2 000 000,00 €	872 710,48 €	900 000,00 €	227 289,52 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000,00 €	801 723,21 €	1 100 000,00 €	98 276,79 €
TOTAL € TTC et HT		40 250 000,00 €	17 444 667,52 €	20 824 074,79 €	1 981 257,69 €

Programme 2021

N°	Opérations 2021 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)	CP 2022 ajustés (€HT)	CP 2023 (€HT)
1	Effacements de réseaux	4 000 000,00 €	1 800 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €
2	Renforcements de réseaux	10 300 000,00 €	4 400 000,00 €	4 700 000,00 €	1 200 000,00 €
3	Raccordements	5 200 000,00 €	2 500 000,00 €	2 100 000,00 €	600 000,00 €
4	Travaux communaux	900 000,00 €	400 000,00 €	380 000,00 €	120 000,00 €
N°	Opérations 2021 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)	CP 2022 ajustés (€TTC)	CP 2023 (€TTC)
5	Eclairage	21 500 000,00 €	10 475 000,00 €	7 800 000,00 €	3 225 000,00 €
6	Eclairage connexe	2 500 000,00 €	1 125 000,00 €	1 000 000,00 €	375 000,00 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000,00 €	900 000,00 €	800 000,00 €	300 000,00 €
8	Bornes IRVE	200 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL € TTC et HT		46 600 000,00 €	21 670 000,00 €	18 450 000,00 €	6 480 000,00 €

Ajustement des crédits en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement

Il est proposé d'ajuster les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement afférentes aux chapitres indiqués ci-dessous.

Il s'agit, d'une part, de recettes perçues en section de fonctionnement au lieu de la section d'investissement, et d'autre part, d'une progression de recettes liée à divers éléments extérieurs. En effet, il est envisagé un encaissement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) supérieur aux prévisions budgétaires. On constate également une dynamique forte des travaux de raccordement des usagers au réseau de distribution d'électricité sur le département qui explique une progression des participations de ces derniers.

Les ajustements tant en dépenses qu'en recettes de la section de fonctionnement proposés sont équilibrés et sont représentés ci-après par chapitre.

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BUDGET 2021	DM	TOTAL
65_Autres charges de gestion courante	200 000	30 000	230 000
66_Charges financières	750 000	-30 000	720 000
023 - Virement à la section d'investissement	25 575 850,62	3 825 000	29 400 850,62
TOTAL DM		3 825 000	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BUDGET 2021	DM	TOTAL
73_Impôts et taxes	19 200 000	500 000	19 700 000
74_Dotations et participations	11 000 000	3 130 000	14 130 000
75_Autres produits de gestion courante	1 800 000	165 000	1 965 000
77_Produits exceptionnels	500 000	30 000	530 000
TOTAL DM		3 825 000	

Ajustement des crédits en dépenses et en recettes pour la section d'investissement

Dans un premier temps, au titre des dépenses de la section d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement 2021 des opérations 2019, 2020 et 2021 en fonction de l'avancement réel des travaux. Les opérations 2019 seront majoritairement soldées cette année sauf contrainte technique.

En outre, il convient d'ajuster les crédits inscrits au chapitre 16 – emprunt et dettes assimilées.

Dans un second temps, il est proposé de modifier les crédits inscrits au titre des recettes de la section d'investissement. Comme indiqué précédemment, certaines recettes prévues en section d'investissement sont à affecter en section de fonctionnement et notamment en matière de FCTVA.

Il est proposé d'ajuster le montant des recettes inscrites au chapitre 13 en raison du dynamisme des travaux de raccordements des usagers au réseau de distribution d'électricité et des travaux de renforcement de réseaux sur le département.

Les ajustements tant en dépenses qu'en recettes de la section d'investissement proposés sont équilibrés et sont représentés ci-après :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	OPERATION	BUDGET 2021	DM	TOTAL
16_Emprunts et dettes assimilées		5 810 000	100 000	5 910 000
	20192	991 580,06	-100 000	891 580,06
	20193	148 651,17	-45 000	103 651,17
	20194	101 802,02	-55 000	46 802,02
	20197	244 685,09	10 000	254 685,09
	20201	1 777 754,63	400 000	2 177 754,63
	20202	3 047 818,24	300 000	3 347 818,24
	20203	1 603 262,10	190 000	1 793 262,10
	20205	10 720 000	600 000	11 320 000
	20206	800 000	100 000	900 000
	20207	840 000	260 000	1 100 000
	20212	3 600 000	800 000	4 400 000
	20213	1 800 000	700 000	2 500 000
	20214	360 000	40 000	400 000
	20215	9 675 000	800 000	10 475 000
TOTAL DM			4 100 000	

RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	BUDGET 2021	DM	TOTAL
13_Subventions d'investissement	11 385 000	1 020 000	12 405 000
10_Dotations, fonds divers et réserves	5 400 000	-745 000	4 655 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 575 850,62	3 825 000,00	29 400 850,62
TOTAL DM		4 100 000,00	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés, la décision modificative budgétaire telle que proposée en séance.

Résultat du vote :

Pour	157
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

4. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose notamment que :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

Ainsi, conformément à cet article, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2021			Autorisation d'engagement, liquidation et de mandatement avant le vote du budget 2022	
Chapitre / Article	Libellé	Crédits ouverts BP + DM 2021	Libellé	Crédits ouverts avant vote du budget 2022
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	Immobilisations incorporelles	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	696 705,50 €	Immobilisations corporelles	174 176,38 €
2313	Constructions	120 000,00 €	Constructions	30 000,00 €
2315	Travaux d'électrification -2021	9 100 000,00 €	Travaux d'électrification -2022	2 275 000,00 €
	20211	1 800 000,00 €	20221	450 000,00 €
	20212	4 400 000,00 €	20222	1 100 000,00 €
	20213	2 500 000,00 €	20223	625 000,00 €
	20214	400 000,00 €	20224	100 000,00 €
2317	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies/Bornes-2021	12 570 000,00 €	Travaux d'éclairage public/Télécom/Régies/Bornes-2022	3 142 500,00 €
	20215	10 475 000,00 €	20225	2 618 750,00 €
	20216	1 125 000,00 €	20226	281 250,00 €
	20217	900 000,00 €	20227	225 000,00 €
	20218	70 000,00 €	20228	17 500,00 €
TOTAL 2315-2317		21 670 000,00 €	TOTAL 2315-2317	5 417 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite des crédits présentés en séance.

Résultat du vote :

Pour	157
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Modification du tableau des effectifs

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par filière et par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif. Afin de faire face à des besoins ponctuels ou saisonniers, des créations de postes non permanents sont proposées.

Créations d'emplois permanents

Suite à la mobilité, à la disponibilité et à la mutation interne de certains agents, il est proposé la création au sein de la Direction Générale Adjointe en charge des moyens et services techniques :

- d'un poste au grade d'ingénieur principal à temps complet à compter du 01/11/2021.
- d'un poste au grade d'ingénieur à temps complet à compter du 01/11/2021.

Après le recrutement, les grades non pourvus seront proposés pour suppression du tableau des effectifs au Comité Technique ainsi qu'au Bureau.

Créations d'emplois non permanents

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise, par son article 3, la création de postes concernant des emplois non permanents ayant vocation à être utilisés pour des situations exceptionnelles : accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier, afin d'assurer la continuité du service.

Le Comité Syndical peut décider de créer au titre de l'article 3 de la loi précitée :

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I-1°) :

- 1 poste de technicien à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.

Les agents qui occuperont ces emplois seront recrutés conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Le Président sera autorisé à signer les contrats correspondants. Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ces postes ne feront pas l'objet de recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget 2022.

Emplois permanents après création

Emplois de direction	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint	A	2	2	0	0
Total emplois de direction		3	3	0	0
Filière administrative Grades	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Attaché principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	4	3	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	5	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	4	0	0
Adjoint administratif	C	7	7	0	0
Total filière administrative		28	21	0	1
Filière technique Grades	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	9	6	0	0
Ingénieur	A	6	4	0	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	16	11	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	11	10	0	5
Technicien	B	4	2	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique	C	5	4	3	1
Total filière technique		54	39	3	7
Effectif total du SDEHG sur emplois permanents		85	63	3	8

Conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues, il pourra être procédé au recrutement d'un contractuel sur les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ci-dessus.

Emplois non permanents après création

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I.1°)

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière technique					
Adjoint Technique	C	1	Art 3-I.1°	17h30	12 mois à compter du 01/01/2021
Technicien	B	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2021
Technicien	B	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2022
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	Art 3-I.1°	35h	3 mois à compter du 01/01/2021
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2022
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2021
Adjoint administratif	C	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2022

Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-I.2°)

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1	Art 3-I.2°	35h	2 mois à compter du 01/04/2021
Adjoint administratif	C	4	Art 3-I.2°	35h	1 mois à compter du 01/04/2021

Contrat de projet (Art 3-II)

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière administrative					
Rédacteur	B	1	Art 3-II	35h	2 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le tableau des effectifs modifié tel que présenté en séance et autorise Monsieur le Président à signer les actes correspondant aux postes créés.

Résultat du vote :

Pour	156
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public.

Ce schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public qui le réalise un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le schéma directeur revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement. Il est accompagné de dispositions réglementaires qui garantissent aux collectivités de disposer facilement de toutes les données dont elles auront besoin pour réaliser cet exercice de planification.

Le Ministère de la transition écologique a publié [un guide complet](#) sur les enjeux et les modalités d'établissement des schémas directeurs pour les IRVE.

Le SDEHG étant titulaire de la compétence de création et d'entretien d'IRVE, il pourrait établir le schéma directeur sur l'ensemble de son territoire, hors territoire de la métropole pour lequel la compétence en question est attribuée réglementairement à Toulouse Métropole. Ce schéma directeur serait pris en charge par le SDEHG sans contribution communale.

Afin d'assurer une cohérence dans l'élaboration du diagnostic et de la stratégie du schéma directeur, le schéma couvrirait alors l'ensemble du territoire du SDEHG, hors métropole, dès lors que les communes n'ayant pas transféré leur compétence manifestent leur intérêt d'être associées à la démarche d'élaboration du schéma directeur, et en vue d'un possible transfert de compétence. Dans ce cas, le schéma directeur publié par le SDEHG ferait apparaître clairement le statut de ces communes, et les objectifs d'implantations de stations du schéma directeur publiés en open data en application de l'article R. 353-5-6 du Code de l'énergie ne peuvent pas intégrer ces communes.

Pour pouvoir bénéficier de la réalisation du schéma directeur et en particulier de la prise en charge bonifiée du raccordement au réseau des stations, les communes en question devraient cependant transférer in fine leur compétence au SDEHG.

En ce qui concerne le territoire de la Métropole, il est possible de réaliser un schéma directeur commun entre plusieurs entités titulaires de la compétence IRVE dès lors que leurs territoires sont adjacents. Sans aller jusqu'à la mutualisation, des éléments utiles à l'élaboration du schéma directeur ou des principes d'exploitation des stations peuvent être coordonnés ou harmonisés à une échelle géographique pouvant aller jusqu'à la région.

La coordination à l'échelle de la région serait effectuée grâce à l'entente Territoire d'Energie d'Occitanie qui regroupe les 13 Syndicats d'Energie d'Occitanie. Le Syndicat d'Energie de l'Aveyron (SIEDA) piloterait un groupement d'achat permettant d'élaborer nos schémas directeurs respectifs. Un groupe de travail auquel participe le SDEHG a commencé à étudier les attendus de ce groupement d'achat, notamment en matière de compétitivité du coût des schémas directeurs à établir et en matière d'agrégation à l'échelle régionale.

Le schéma directeur permet une prise en charge à 75% du raccordement au réseau de distribution d'électricité par le tarif d'utilisation du réseau public (TURPE). Les conditions permettant de bénéficier de cette prise en charge seront précisées dans un arrêté à paraître.

Un dispositif transitoire a été mis en place par l'Etat afin d'assurer cette prise en charge à 75% jusqu'en juin 2022, dans l'attente des schémas directeurs.

Dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur IRVE, le groupement a décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un cabinet externe. La prestation comprend une assistance complète, technique, juridique et financière conformément au guide National du SDIRVE.

Le SIEDA en tant que coordonnateur a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres de ce groupement.

Le Bureau du SDEHG a acté la convention de partenariat entre le SIEDA et le SDEHG en vue de la mise en œuvre de ce projet.

Le bilan d'utilisation des bornes de recharge du réseau du SDEHG des 9 derniers mois sera adressé prochainement aux communes.

Monsieur Roland CANAYER, Président du Syndicat d'électricité du Gard et Président actuel de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie, rappelle que l'Entente, créée en 2016, regroupe les 13 Syndicats d'énergie des départements de la région Occitanie dont le SDEHG. En 2022 et 2023, la présidence tournante de l'Entente sera assurée par le Président du SDEHG.

Riches de leur expertise, les Syndicats d'énergie sont des ambassadeurs et des piliers indispensables pour mettre en œuvre les politiques nationales en matière d'énergie et d'environnement. L'Entente permet de mener des projets de transition énergétique de manière partenariale et ainsi bénéficier d'économies d'échelle.

Monsieur CANAYER donne des exemples de projets que l'Entente met en œuvre à l'échelle régionale : le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies en faveur de la rénovation des bâtiments publics, l'étude de la mobilité durable par le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et l'hydrogène, la mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques, etc.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve l'élaboration par le SDEHG du Schéma Directeur pour les IRVE sur son territoire hors Toulouse Métropole. Ce schéma comprendra à minima le territoire des communes lui ayant transféré la compétence et pourra être étendu aux autres communes de son territoire dès lors qu'elles ont exprimé leur intérêt en ce domaine. Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et notamment de toute démarche avec les partenaires existants ou à venir dans le cadre de l'élaboration de ce schéma directeur.

Résultat du vote :

Pour	154
Contre	1
Abstention	1
Non-participation au vote	0

7. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions du Bureau du 24 mars 2021

- Détermination des règles d'organisation d'une séance du Bureau à distance par visioconférence,
- Programme d'éclairage du SDEHG,
- Programme d'effacement des réseaux du SDEHG,
- Ligne de trésorerie,
- Accueil et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Décisions du Bureau du 20 mai 2021

- Programme d'éclairage du SDEHG,
- Programme d'effacement des réseaux du SDEHG,
- Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres,
- Marché de supervision, monétique et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides,
- Participation à la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat,
- Participation à la plateforme d'appuis aux territoires,
- Fonds de concours,
- Plan de formation 2021-2022,
- Schéma régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN) pour la région Occitanie.

Décisions du Bureau du 8 juillet 2021

- Programme d'éclairage du SDEHG,
- Programme d'effacement des réseaux du SDEHG,
- Emprunt pour les travaux communaux,
- Mandat spécial pour l'Assemblée Générale de Territoires d'énergie d'Occitanie les 6 et 7 juillet 2021 à Alès,
- Marché de mise en place et exploitation d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Décisions du Bureau du 30 septembre 2021

- Programme d'éclairage du SDEHG,
- Programme d'effacement des réseaux du SDEHG,
- Convention avec Orange pour l'effacement coordonné des réseaux de télécommunications,
- Convention de partenariat avec la FNCCR pour la mise en œuvre de l'appel à projet MERISIER du programme ACTEE,
- Convention avec les PETR et les EPCI concernés pour l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments,
- Convention avec le SIEDA pour l'élaboration du Schéma Directeur de développement des IRVE,
- Contrat d'assurance groupe statutaire,
- Ligne de trésorerie,
- Fonds de concours,
- Avenant au marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore suite au changement de dénomination de la société CITELUM SA,
- Avenant au marché de Fourniture de Titres Restaurants suite à l'absorption de la société NATIXIS Intertitres par la société BIMPLI,
- Mandat spécial pour les Géodatadays les 15 et 16 septembre 2021 à Grenoble.

Décisions du Président

Les commandes passées du 1^{er} mars 2021 au 31 septembre 2021 au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000 € HT sont les suivantes :

OBJET DE LA COMMANDE	MONTANT € HT
Achat de 4 véhicules	51 713,36
Géoréférencement du réseau éclairage public	39 600,00
Maintenance des radars	37 850,00
SIG Image : gestion des déclarations d'intention de commencement de travaux	30 885,00
Annonces officielles pour des marchés publics et des recrutements	12 484,69
Location de photocopieurs	9 600,00
Prestations de service accompagnement	7 200,00
Honoraires pour un géomètre et diverses expertises	6 759,23
Travaux de reprise des boucles de feu, commune de Beaupuy	6 079,00
Entretien du bâtiment	5 573,41
Achat de matériels informatiques	5 265,86
Fournitures de bureau	5 141,33
Formation	4 358,34
Entretien radars	3 797,96
Documentation générale	3 165,17
Impressions et reliures	3 127,00
Prestation de conseil juridique	3 000,00
Entretien du matériel de transport	2 980,68
Frais de réception	2 446,35
Achat et mise à jour du logiciel du spectromètre	1 934,00
Fournitures d'entretien	1 889,58
Abonnement au réseau "TERIA", pour la géolocalisation des réseaux	1 600,00
Renouvellement de licences informatiques	1 505,71
Etude faisabilité photovoltaïque	1 000,00
Inscription du bâtiment du SDEHG au "concours usages bâtiment efficace"	950,00
Fourniture de petit équipement	619,57
Coordinateur de sécurité dans le cadre de travaux réalisés à ST-GAUDENS	580,00
Vêtements de travail	553,90
Achat de consommables	540,32
Frais de déplacement	446,73
Achat de meubles	379,96
Frais d'inscription aux "Géodatadays" 2021, évènement portant sur la géographie numérique en France	366,67
Achat de badges d'accès aux bornes de recharge	360,50
Achat d'une sono portative	308,67
Fourniture pharmacie	255,61
Frais de gestion des certificats d'économie d'énergie	133,79
TOTAL	254 452,39

Le Comité Syndical prend acte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Point d'actualité sur le projet de réorganisation d'EDF

Lors de leur réunion du 10 décembre 2020, les membres du Comité du SDEHG ont adopté une motion pour alerter le Gouvernement sur les risques inhérents au projet de réorganisation d'EDF. Ce projet prévoit la scission d'EDF en trois entités : une dédiée au nucléaire (EDF bleu), une dédiée à l'hydroélectricité (EDF azur) et une dernière structure dédiée aux énergies renouvelables et à la distribution d'électricité (EDF vert). Ces évolutions pourraient impacter le devenir des concessions de production d'énergie hydroélectrique et du service public de distribution d'électricité.

A défaut d'accord avec la commission européenne, la réforme du groupe EDF a été reportée après ce quinquennat.

Lancement du nouveau site internet du SDEHG : www.sdehg.fr

A l'occasion de sa participation au Salon des Maires de la Haute-Garonne les 8 et 9 octobre dernier, le SDEHG a lancé son nouveau site internet, www.sdehg.fr.

Plus intuitif, ergonomique et responsive, c'est-à-dire adaptable aux écrans de smartphones et tablettes, le nouveau site internet a été construit afin que de trouver, en quelques clics, toutes les informations utiles concernant l'actualité du SDEHG, son fonctionnement et ses missions.

Les moyens de contacter le SDEHG sont disponibles sur chaque page du site. Le SDEHG est à l'écoute de toute requête et suggestion afin que le nouveau site devienne un outil utile et pratique au quotidien.

L'achat groupé de radars pédagogiques

Le SDEHG organise un groupement de commande pour l'achat de radars pédagogiques afin d'obtenir les offres les plus compétitives.

82 communes ont fait part de leur intérêt pour participer à ce groupement d'achat pour un besoin estimatif de 219 radars pédagogiques (dont 159 autonomes et 60 raccordés sur l'éclairage public).

Synthèse de l'audit financier 2014-2032

Eric JULLA

Comité syndical du 20 octobre

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants-finances.fr

Siège : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - Tel. 02.99.78.09.78 - rennes@ressources-consultants.fr

Direction Sud : 8 rue Jules de Rességuier - BP 60813 - 31008 TOULOUSE Cedex 6 - Tel. 05.62.47.47.20 - toulouse@ressources-consultants.fr

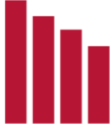
Antenne Paris : 55, rue Boissonade – 75014 PARIS - Tel. 01.40.64.83.40 - paris@ressources-consultants.fr

S.A. au capital de 517 680 Euros - N° SIRET 381 681 527 00085 - RCS RENNES 94 B 81



PARTIE 1

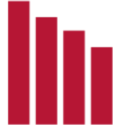
LA SITUATION FINANCIÈRE 2014-2020



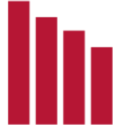
La situation financière du SDEHG : les soldes de gestion

ANNEXE

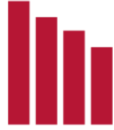
k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	35 013	30 711	31 484	31 539	34 501	34 895	32 844
- Charges de fonctionnement courant	7 544	7 929	8 021	8 740	9 287	9 869	10 097
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	27 469	22 782	23 463	22 798	25 214	25 026	22 747
+ Solde exceptionnel large	-61	-286	-109	-23	-91	-51	1 125
= Produits exceptionnels larges*	11	53	17	8	11	20	1 245
- Charges exceptionnelles larges*	72	338	127	31	102	71	120
= EPARGNE DE GESTION (EG)	27 408	22 497	23 353	22 776	25 123	24 975	23 872
- Intérêts	1 076	1 067	968	865	791	718	634
= EPARGNE BRUTE (EB)	26 332	21 429	22 385	21 910	24 332	24 258	23 238
- Capital	3 074	3 494	3 736	3 985	4 554	4 591	5 146
= EPARGNE NETTE (EN)	23 259	17 935	18 649	17 925	19 778	19 667	18 092



K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe sur l'électricité	19 308	18 950	19 034	19 562	20 225	20 072	19 534
Participations reçues	14 307	10 348	11 185	10 698	12 684	12 852	11 331
Amortissement dette syndicale	4 150	4 561	4 704	4 850	5 345	5 308	5 780
Autofinancement des travaux	6 877	3 207	4 331	3 978	4 985	5 258	3 650
Participations usagers	3 261	2 575	2 150	1 870	2 355	2 285	1 877
Participations diverses	19	5	0	0	0	0	24
Autres produits de fct courant	1 248	1 332	1 227	1 158	1 374	1 853	1 840
Produits des services	0	0	0	0	0	0	23
Produits des redevances et concessions	1 248	1 330	1 223	1 151	1 365	1 837	1 796
Autres produits	0	3	5	7	9	16	22
Atténuations de charges	150	81	37	121	218	118	139
Produits exceptionnels	11	53	17	8	11	20	1 245
Produits de fonctionnement	35 025	30 764	31 501	31 547	34 512	34 915	34 090



K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien des réseaux	4 672	4 886	5 167	4 946	5 239	5 592	5 847
Autres Charges à caractère général	420	537	135	775	803	808	690
Charges de personnel	2 444	2 494	2 712	3 009	3 236	3 419	3 506
Autres charges de gestion ^o courante	8	12	7	11	9	51	54
Charges de fonctionnement courant	7 544	7 929	8 021	8 740	9 287	9 869	10 097
Charges exceptionnelles	72	338	127	31	102	71	120
Charges de fonctionnement hs intérêts	7 616	8 267	8 148	8 771	9 389	9 940	10 218
Annuité de la dette	4 150	4 561	4 704	4 850	5 345	5 308	5 780
Intérêts	1 076	1 067	968	865	791	718	634
Capital	3 074	3 494	3 736	3 985	4 554	4 591	5 146
Charges de fonctionnement y.c. annuité	11 766	12 828	12 852	13 622	14 734	15 248	15 998



La situation financière du SDEHG : l'annuité de dette (récupérée auprès des communes jusqu'en 2020)

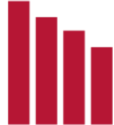
ANNEXE

Annuité de dette totale

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	3 074	3 494	3 736	3 985	4 554	4 591	5 146
Intérêts	1 076	1 067	968	865	791	718	634
Annuité de dette totale	4 150	4 561	4 704	4 850	5 345	5 308	5 780

Ratios de dette

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts	1 076	1 067	968	865	791	718	634
/ Encours corrigé au 01/01	22 347	25 473	27 279	29 542	30 557	32 204	38 813
= Taux d'intérêt corrigé instantané	4,8%	4,2%	3,5%	2,9%	2,6%	2,2%	1,6%
Annuité / Prod de fct	11,8%	14,8%	14,9%	15,4%	15,5%	15,2%	17,0%



La situation financière du SDEHG : l'encours de dette

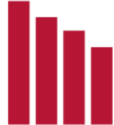
ANNEXE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 01/01	22 347	25 473	27 279	29 542	30 557	32 204	38 813

Emprunt nouveau annuel	6 200	5 000	6 000	5 000	6 200	11 200	11 200
- capital remboursé	3 074	3 494	3 736	3 985	4 554	4 591	5 146
= Variation de l'encours	3 126	1 506	2 264	1 015	1 646	6 609	6 054

Encours au 31/12	25 473	27 279	29 542	30 557	32 204	38 813	44 867
-------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

	Moyenne
Variation moyenne de l'encours	3 174



La situation financière du SDEHG : le financement annuel des investissements

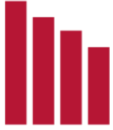
ANNEXE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dép d'inv hors annuité en capital	42 202	38 040	37 472	45 750	44 816	55 073	44 119

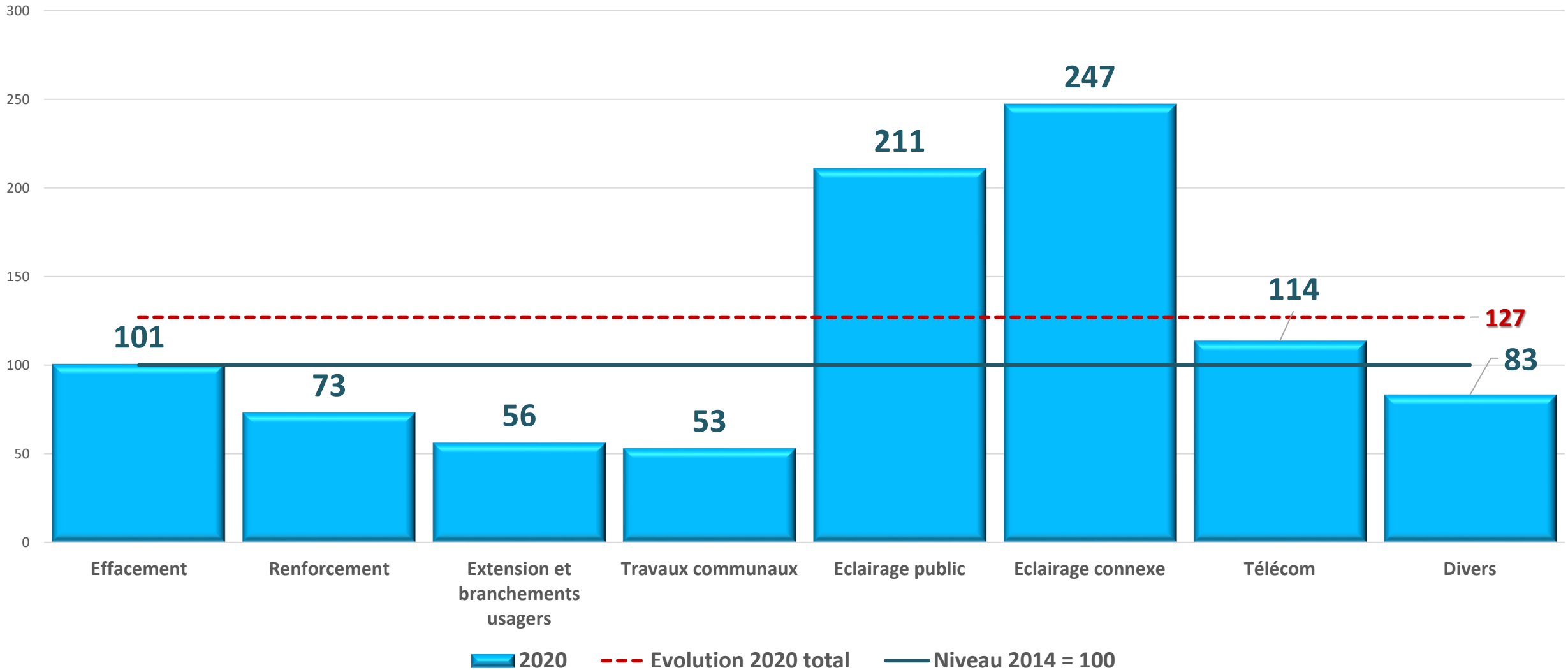
Financement de l'investissement	47 006	39 963	39 162	39 303	42 819	50 163	44 637
EPARGNE NETTE	23 259	17 935	18 649	17 925	19 778	19 667	18 092
Ressources propres d'inv. (RPI)	7 361	7 271	5 918	6 252	6 291	4 147	5 595
FCTVA	3 846	2 659	2 594	3 029	3 787	4 121	5 546
Produits des cessions	0	20	8	28	15	0	22
Diverses RPI	3 516	4 592	3 316	3 195	2 488	25	26
Fonds affectés et subventions	10 186	9 756	8 594	10 125	10 551	15 149	9 751
Emprunt	6 200	5 000	6 000	5 000	6 200	11 200	11 200

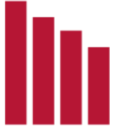
Variation de l'excédent global	4 804	1 923	1 690	-6 447	-1 997	-4 910	518
--------------------------------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	-----

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	11 154	13 131	14 821	8 374	6 377	1 467	1 985



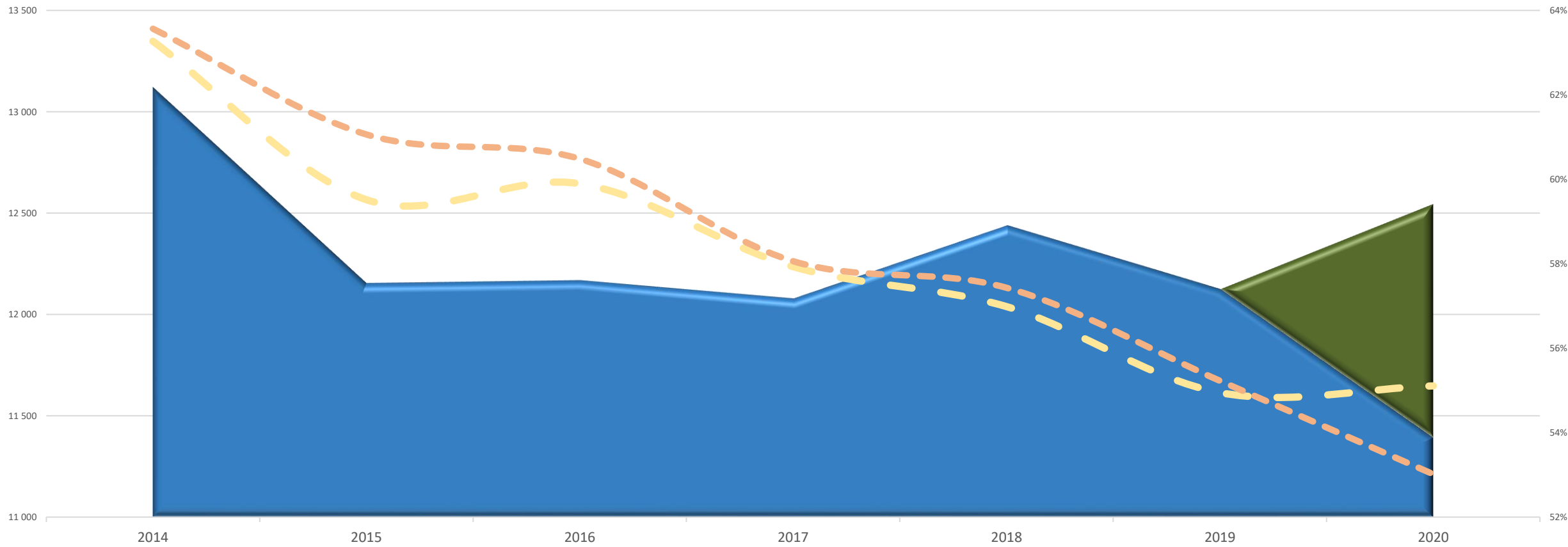
Niveau des dépenses par rubriques (base 100 en 2014)



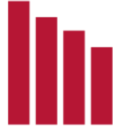


La situation financière du SDEHG : la réduction de la capacité « propre » du SDEHG

ANNEXE

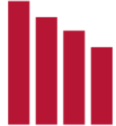


- Effet Opérations exceptionnelles 2020
- Capacité de financement d'opérations propres au SDEHG
- Capacité de financement d'opérations propres au SDEHG en % des produits totaux
- Capacité de financement d'opérations propres au SDEHG en % des produits hors exceptionnel



Investissement

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors dette réalisées (A)	42 202	38 040	37 472	45 750	44 816	55 073	44 119
Financements disponibles (B)	33 885	27 808	26 993	27 225	30 381	38 039	27 097
Financements à apporter par le SDEHG (c= A-B)	8 316	10 231	10 478	18 525	14 435	17 034	17 022
Financements SDEHG à apporter en proportion des investissements	20%	27%	28%	40%	32%	31%	39%



Capacité annuelle de couverture par le SDEHG

Financements à apporter par le SDEHG (c= A-B)	8 316	10 231	10 478	18 525	14 435	17 034	17 022
Capacité de financement du SDEHG (D)	13 120	12 154	12 168	12 078	12 439	12 123	12 542
Bilan annuel	4 804	1 923	1 690	-6 447	-1 997	-4 910	-4 480

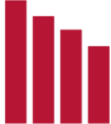
Financement résiduel

Surfinancement	4 804	1 923	1 690	0	0	0	0
Sous financement	0	0	0	6 447	1 997	4 910	4 480
Emprunt propre SDEHG	0	0	0	0	0	0	4 976
Augmentation de l'excédent global de clôture	4 804	1 923	1 690	0	0	0	495
Diminution de l'excédent global de clôture	0	0	0	-6 447	-1 997	-4 910	0

PARTIE 2

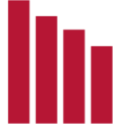
LES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION 2021 - 2032





	2020	2026	2032
Taxe consommation finale d'électricité	19 534	20 421	21 740
Participations des communes autofinancement	3 650	3 347	3 366
Participations des communes dette avant 2021	5 780	4 132	531
Participations des communes dette après 2021	0	2 074	4 639
Participations des communes MO autonomisée	0	1 561	1 577
FCTVA fonctionnement	0	1 109	1 325
Autres produits fct courant	3 880	3 605	4 142
Produits exceptionnels	1 245	504	505
Produits de Fonctionnement	34 090	36 753	37 826
Ev°réelle Charges fct courant strictes	2,1%	2,2%	2,2%
Charges fct courant strictes	10 097	12 125	14 650
Ch. exceptionnelles	120	600	600
Annuité de dette	5 780	12 339	23 324
Ch. de Fonctionnement larges	15 998	25 064	38 574
Epargne nette	18 092	11 689	-748
Rec.Inv. hs Emprunt hors fonds de concours	15 346	16 468	17 078
Fonds de concours des communes	0	0	0
Var Excédent	518	-3	-57
Dép Inv. hs Capital	44 119	50 861	51 987
Emprunt	11 200	22 700	35 600

Encours de dette 2032 :
185 M€ dont 32 M€ pour les
communes et 153 M€ pour la
dette propre du SDEHG

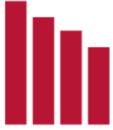


Investissement

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses à financer (A)	44 119	45 127	47 748	47 853	50 261	51 761	50 861	49 531	49 503	50 353	51 761	53 261	51 987
Financements disponibles (B)	20 878	19 602	20 287	19 453	20 089	20 531	20 999	21 262	21 112	21 000	21 123	21 326	21 629
Participations des communes autofinancement	3 650	3 434	3 134	3 130	3 131	3 236	3 347	3 238	3 110	3 091	3 149	3 254	3 366
Participations des usagers	1 877	1 269	1 255	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184
FCTVA	5 552	4 594	4 935	4 332	4 700	4 872	5 062	5 267	5 078	4 819	4 774	4 872	5 062
<i>Droit à déduction TVA et divers</i>	<i>26</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Subventions et divers	9 773	10 305	10 962	10 807	11 073	11 239	11 406	11 572	11 739	11 905	12 016	12 016	12 016

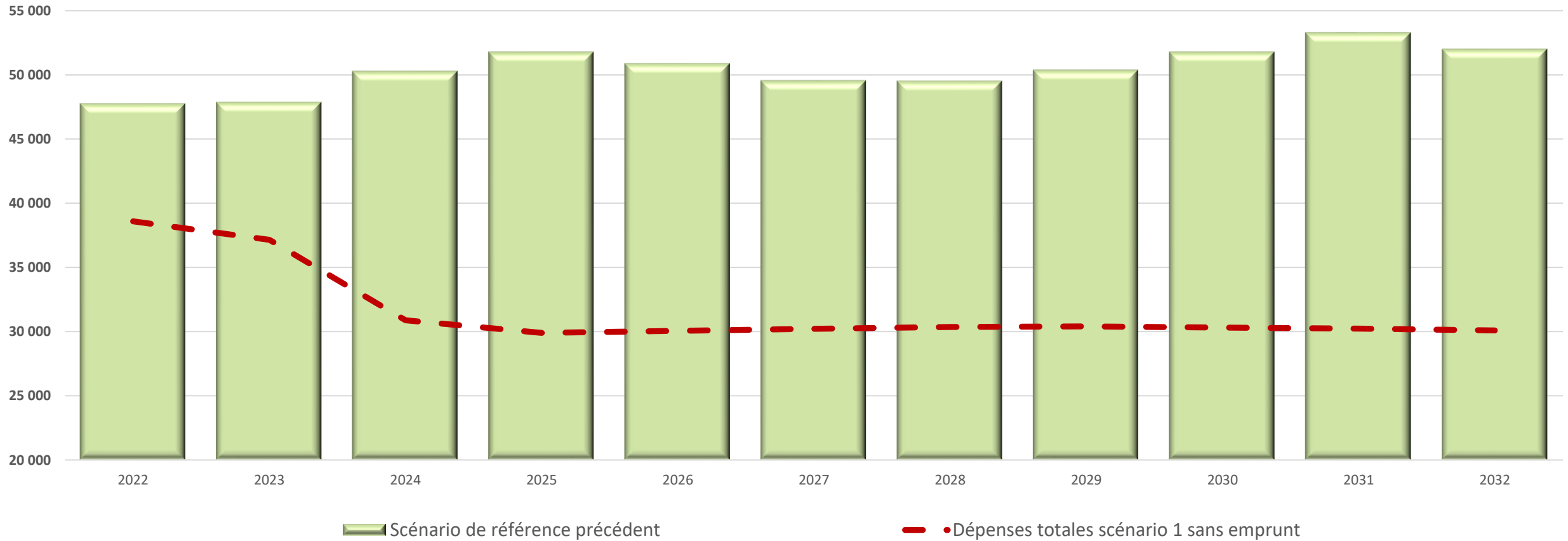
Capacité annuelle de couverture par le SDEHG

Financements à apporter par le SDEHG (c= A-B)	23 241	25 525	27 462	28 400	30 172	31 229	29 861	28 269	28 391	29 353	30 637	31 935	30 358
Capacité de financement du SDEHG (D)	12 541	13 472	12 241	11 229	10 070	8 694	7 158	5 481	3 741	1 879	-209	-2 589	-5 299
Bilan annuel	-10 700	-12 054	-15 220	-17 172	-20 101	-22 535	-22 703	-22 787	-24 650	-27 475	-30 846	-34 523	-35 657



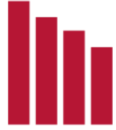
Un second scénario : quels investissements sans emprunts ?

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses totales sans emprunt résultat	38 684	37 477	31 122	30 112	30 266	30 414	30 560	30 601	30 509	30 410	30 270
- scénario de référence précédent	47 748	47 853	50 261	51 761	50 861	49 531	49 503	50 353	51 761	53 261	51 987
= Réduction des investissements	-9 064	-10 376	-19 139	-21 649	-20 595	-19 117	-18 943	-19 752	-21 252	-22 851	-21 717



■ Scénario de référence précédent

— • Dépenses totales scénario 1 sans emprunt



Comment atténuer la dégradation du scénario en tendance

	2020	2026	2032
Taxe consommation finale d'électricité	19 534	20 421	21 740
Participations des communes autofinancement	3 650	4 001	4 001
Participations des communes dette avant 2021	5 780	4 132	531
Participations des communes dette après 2021	0	1 277	2 704
Participations des communes MO autonomisée	0	1 763	1 763
FCTVA fonctionnement	0	1 109	1 325
Autres produits fct courant	3 880	3 605	4 142
Produits exceptionnels	1 245	504	505
Produits de Fonctionnement	34 090	36 812	36 711
Ev°réelle Charges fct courant strictes	2,1%	1,4%	1,4%
Charges fct courant strictes	10 097	11 579	13 336
Ch. exceptionnelles	120	600	600
Annuité de dette	5 780	8 798	11 946
Ch. de Fonctionnement larges	15 998	20 977	25 882
Epargne nette	18 092	15 835	10 828
Rec.Inv. hs Emprunt hors fonds de concours	15 346	14 907	14 907
Fonds de concours des communes	0	0	0
Var Excédent	518	42	-64
Dép Inv. hs Capital	44 119	43 400	43 400
Emprunt	11 200	12 700	17 600

**Encours de dette 2032 :
107 M€ dont 28 M€ pour
les communes et 79 M€
pour le SDEHG**

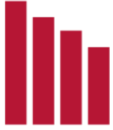
Investissement

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses à financer (A)	44 119	45 127	45 451	42 730	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400

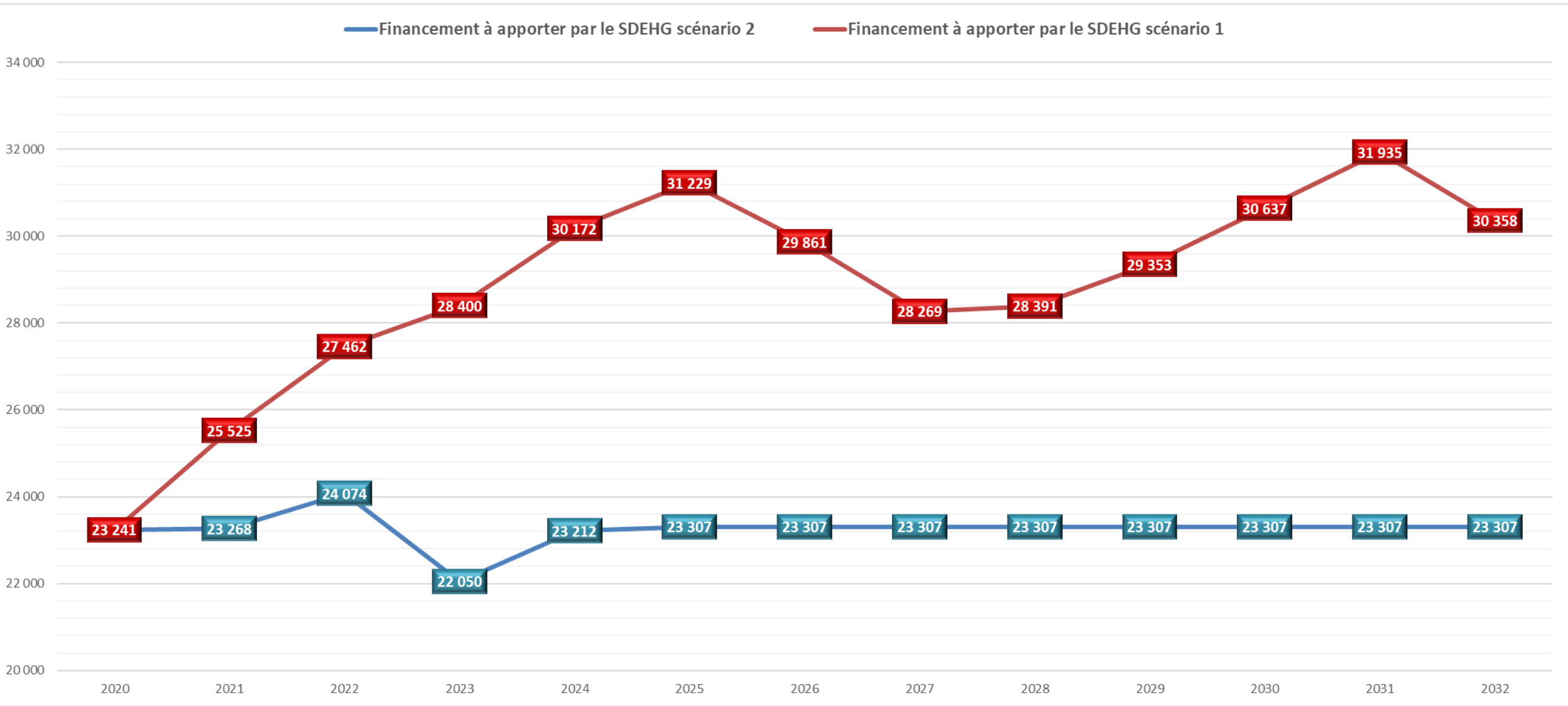
Financements disponibles (B)	20 878	21 859	21 377	20 680	20 188	20 093	20 093	20 093	20 093	20 093	20 093	20 093	20 093
Participations des communes autofinancement	3 650	5 152	4 699	4 381	4 042	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001
Participations des usagers	1 877	1 269	1 255	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184
FCTVA	5 552	4 935	4 332	4 343	4 090	4 035	4 035	4 035	4 035	4 035	4 035	4 035	4 035
<i>Droit à déduction TVA et divers</i>	<i>26</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Subventions et divers	9 773	10 504	11 091	10 772	10 872	10 872	10 872	10 872	10 872	10 872	10 872	10 872	10 872

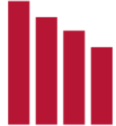
Capacité annuelle de couverture par le SDEHG

Financements à apporter par le SDEHG (c= A-B)	23 241	23 268	24 074	22 050	23 212	23 307	23 307	23 307	23 307	23 307	23 307	23 307	23 307
---	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------



Comment atténuer la dégradation du scénario en tendance



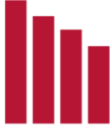


Capacité annuelle de couverture par le SDEHG

Financements à apporter par le SDEHG (C= A-B)	17 017	21 551	22 508	20 590	21 865	21 973	21 973	21 973	21 973	21 973	21 973	21 973	21 973
Capacité de financement du SDEHG (D)	12 541	14 337	13 249	12 621	11 950	11 384	10 777	10 119	9 409	8 651	7 828	6 937	5 972
Bilan annuel	-4 476	-7 214	-9 259	-7 968	-9 915	-10 589	-11 196	-11 854	-12 564	-13 322	-14 145	-15 036	-16 001

Financement résiduel

Surfinancement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous financement	4 476	7 214	9 259	7 968	9 915	10 589	11 196	11 854	12 564	13 322	14 145	15 036	16 001
Emprunt propre SDEHG	4 976	9 265	10 268	9 280	9 905	10 632	11 232	11 832	12 533	13 332	14 132	15 033	15 933
Augmentation de l'excédent global de clôture	500	2 052	1 009	1 311	0	43	36	0	0	10	0	0	0
Diminution de l'excédent global de clôture	0	0	0	0	-9	0	0	-21	-32	0	-12	-4	-68



Tous les risques sont-ils provisionnés ?

Hypothèses du scénario de solvabilité

Dépenses de fonctionnement : + 1,4 % en moyenne hors inflation

Taxe électricité + 2,2 M€ entre 2020 et 2032

Taux d'inflation : 1 % par an

Taux d'intérêts : remontée progressive de 0,1% par an

Et si ?

Dépenses de fonctionnement : + 2,4 % en moyenne hors inflation

Taxe électricité : stagnation à 20 M€ par an compte tenu de l'envolée des prix de l'énergie

Taux d'inflation : 2 % par an

Taux d'intérêts : + 1 % par an

Alors

Epargne nette : - 6,2 M€ en 2032 de 10,8 M€ à 4,6 M€

Encours de dette : + 24 M€ en 2032 de 107 M€ à 131 M€
SDEHG : 97 M€
Communes : 34 M€

Et si ?

Dépenses de fonctionnement : +3,4 % en moyenne hors inflation

Taxe électricité : stagnation à 19 M€ par an compte tenu de l'envolée des prix de l'énergie

Taux d'inflation : 2,5 % par an

Taux d'intérêts : + 1,5 % par an

Alors

Epargne nette : - 12,2 M€ en 2032 de 10,8 M€ à - 1,4 M€

Encours de dette : + 53 M€ en 2032 de 107 M€ à 160 M€
SDEHG : 118 M€
Communes : 42 M€